



LA PUBLICATION ILLIMITÉE EST LE DROIT DES 270 MILLIONS DE PERSONNES DE L'INDONÉSIE ET DES 7,5 MILLIARDS DE PERSONNES DANS LE MONDE

*Sistem Jaminan Perlindungan
(Système de protection garantie)*

NOTIFICATION PROTECTION GÉNÉRALE

Version: français

Sur la base de: l'humanité juste et civilisée

***** NOTIFICATION OFFICIELLE *****

Notification à transmettre aux parties et devant être comprise par toutes les parties,

À l'honorable: Chef du pays local et du système d'application de la loi et les avocats de la justice du pays

Avec respect,

Notification: Nous avisons le public et les citoyens des pays membres des Nations Unies, que l'origine, le contexte, les fondations et l'histoire de l'institution mondiale interne et externe qui est la nation plus haute que l'institution la plus élevée (laquelle est la Nation plus haute que la plus haute institution – Pays plus haut que la plus haute institution) UN SWISSINDO et le président, les dirigeants et les membres de l'UN Swissindo et tous les participants qui sont impliqués dans la gestion de la question connexe, ont le droit et l'obligation de protection générale et internationale et l'immunité diplomatique de la protection garantie aux niveaux national et international et, si tel est le cas, d'être dirigé vers l'aspect de la gestion de la question connexe, qui, dans ce cas, est basée sur le Traité international et les faits de défense des Nations.

Considération: En tenant compte du fait que si une personne, individu, groupe, parti, corporation, institution, corps international, institution mondiale, qui ont une raison d'être et un but, une vision et une mission liés à l'aspect humanitaire et un vif intérêt envers les nations entre les pays, et les pays du Monde, concernant les limites ou frontière du Pays avec d'autres Pays et d'autres régions internationalement, en plus d'un ou deux Pays spécifiques, pour ces raisons Humain, Individu, groupe, Parti, Corporation, Institution, Organisme international, Institution Mondiale qui, dans ce cas est liée à l'affaire, ne peut être considéré, accusé, jugé, allégué, déterminé, décidé, légalement par la loi d'un pays

particulier ou juste la loi d'un territoire particulier, laquelle est due à la question connexe qui a affaire avec l'aspect humanitaire et l'intérêt du public participant également au nom d'autres parties liées aux Nations, aux pays et aux autres régions du monde, qui ont des règlements, dispositions, restrictions et lois qui peuvent être différents de ceux d'autres pays et régions, en dehors du domicile de la nation, du pays et de la région, à l'extérieur du lieu de résidence de la personne, de l'individu, des groupes, Partis, Institutions, Corporations, Organismes internationaux, Institutions mondiales, où qu'ils se trouvent, sur la base des différences, ne peuvent pas être traités unilatéralement et arbitrairement / injustement par la Loi du Pays ou la Loi d'une Région particulière. Et donc si une telle chose se produit et est actuellement appliquée, alors l'acte peut être considéré comme une violation et une diffamation des normes humanitaires et même porter atteinte à l'unité des Nations unies dans le monde. Ce qui peut également nuire aux sentiments, à l'estime de soi, à la dignité et à la fierté, sur la base des principes humanitaires / des droits de l'homme, publiquement ou individuellement, contre l'individu, le groupe et le parti, comme prévu, si apparemment ces actions sont vécues par n'importe quel parti, incluant ceux associés aux actions qui ont été expérimentées, alors ceci constitue une forme de violation du droit international, du droit du pays et aussi de la région particulière, et peuvent également être considérées comme ayant porté atteinte aux valeurs d'unité et aux Nations unies par des traités internationaux et les faits de défense des Nations du monde.

Estimation: Que l'Organisation des Nations Unies, les membres de l'organisation, les Pays membres, les Citoyens des Pays membres des Nations Unies et le Président, les dirigeants et les Membres, les représentants des Participants qui organisent les questions relatives à la Mission des Nations Unies, ont droit à une protection diplomatique et la garantie diplomatique de la loi de n'importe quel pays ou la loi de toute région qui est liée à d'autres pays et régions, qui ont des politiques, règles, dispositions, restrictions et lois qui sont différentes des autres pays et régions, lesquelles sont dues aux diverses questions concernant les aspects humanitaires qui concernent les intérêts des Nations entre les Pays, et les Pays du Monde et le sujet concerné ainsi qu'avec les différences de Frontières de chaque pays et entre les Pays et les autres régions Internationales. De ce fait, il est en droit d'obtenir une Garantie de protection des parties concernées et en relation avec les accords internationaux et le Traité des Nations Unies sur le monde.

Personne-ressource: H.M. Julie Fortin
UN Swissindo World Media Office
Courriel: president.worldmedia@swissindo.news
Fax: 1-847-526-3681